

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des soutiens et des finances*

**Arrêté du 10 mai 2019 portant modification des circonscriptions  
des brigades territoriales de Pouyastruc, de Tarbes et de Tournay (Hautes-Pyrénées)**

NOR : INTJ1908575A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Les circonscriptions des brigades territoriales de Pouyastruc, de Tarbes et de Tournay sont modifiées à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Pouyastruc, de Tarbes et de Tournay exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur

Fait le 10 mai 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur  
de l'organisation et des effectifs,*

H. CHARVET

ANNEXE

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Pouyastruc</b>	Aubarède Bouilh-Péreuilh Boulin Cabanac Castelvieilh Castéra-Lou Chelle-Debat Collongues Coussan Dours Gonez Hourc Jacque Lansac Laslades Lizos Louit Marquerie Marseillan Mun Oléac-Debat Peyriguère Pouyastruc Sabalos Soréac Souyeaux Thuy	Aubarède Bouilh-Péreuilh Boulin Cabanac Castelvieilh Castéra-Lou Chelle-Debat Chis Collongues Coussan Dours Gonez Hourc Jacque Lansac Laslades Lizos Louit Marquerie Marseillan Mun Oléac-Debat Orleix Peyriguère Pouyastruc Sabalos Sarroilles Soréac Souyeaux Thuy
<b>Tarbes</b>	<b>Allier</b> <b>Angos</b> Arcizac-Adour Aureilhan Aurensan Barbazan-Debat Bazet Bernac-Debat Bernac-Dessus Bordères-sur-l'Échez Bours <b>Chis</b> Gayan Hiis Horgues Ibos Lagarde Laloubère Momères <b>Montignac</b> Odos <b>Orleix</b> Oroix Oursbelille Pintac Saint-Martin Salles-Adour Sarniguet <b>Sarroilles</b> Séméac Soues Tarasteix Tarbes Vielle-Adour	Arcizac-Adour Aureilhan Aurensan Barbazan-Debat Bazet Bernac-Debat Bernac-Dessus Bordères-sur-l'Échez Bours Gayan Hiis Horgues Ibos Lagarde Laloubère Momères Montignac Odos Oroix Oursbelille Pintac Saint-Martin Salles-Adour Sarniguet Séméac Soues Tarasteix Tarbes Vielle-Adour

<p><b>Tournay</b></p>	<p>Barbazan-Dessus Bégole Bernadets-Dessus Bordes Burg Caharet Calavanté Castéra-Lanusse Clarac Fréchou-Fréchet Goudon Hitte Lanespède Lespouey Lhez Luc Mascaras Moulédous Oléac-Dessus Orioux Oueilloux Ozon Peyraube Poumarous Ricaud Sinzos Tournay</p>	<p><b>Allier</b> <b>Angos</b> Barbazan-Dessus Bégole Bernadets-Dessus Bordes Burg Caharet Calavanté Castéra-Lanusse Clarac Fréchou-Fréchet Goudon Hitte Lanespède Lespouey Lhez Luc Mascaras <b>Montignac</b> Moulédous Oléac-Dessus Orioux Oueilloux Ozon Peyraube Poumarous Ricaud Sinzos Tournay</p>
-----------------------	---	---